

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. BEN HADDOU, Conseillère communale, relative à la gestion des déchets issus des logements sociaux du square Albert par la Commune

F. BEN HADDOU donne lecture du texte suivant :

F. BEN HADDOU geeft lezing van de volgende tekst:

Le dimanche 15 mars, avec le « PTB », nous sommes allés à la rencontre des habitants du square Albert 1^{er}. Ils sont actuellement au cœur de nombreux changements urbains et nous voulions connaître leur avis sur ces perturbations afin de les faire remonter au Collège.

A peine arrivés sur place, nous avons pu observer un grand amoncellement de poubelles devant l'entrée 1 des logements du « Foyer Anderlechtois ». Une montagne de déchets y était entreposée dans une cacophonie sans nom. Visiblement le nombre de conteneurs n'est pas assez élevé. De ce fait, nombre de détritiques s'envolent sur les côtés et salissent les environs. Les fragiles grillages et les bâches n'empêchent aucunement les débordements.

Les habitants du quartier et des logements sociaux, nous ont exprimé leur ras-le-bol face à cette situation. Les travaux ont commencé il y a plus d'un an et depuis lors les rats font partie du décor.

Nous avons ensuite rencontré les habitants des logements 14 et 28. Aucun conteneur n'est prévu pour eux. Ils doivent parcourir 150 mètres qui les séparent des premiers. Évidemment que les plus fragilisés déposent leurs poubelles devant leur entrée. Oseriez-vous dire ici qu'ils sont responsables de leur situation ? Qui parmi nous doit parcourir 150 mètres pour déposer nos poubelles ? Qui vit parmi nous dans des travaux depuis plus d'un an ? Qui vit parmi nous est confronté quotidiennement dès la sortie de leur logement avec les rats ?

Nous demandons donc des explications sur plusieurs points :

1 Combien de récoltes des poubelles par « Bruxelles-Propreté » sont actuellement prévues pour ces conteneurs, des différents couleurs ?

2 Allez-vous installer le plus rapidement possibles des conteneurs devant chaque entrée des logements afin d'éviter les débordements des deux autres blocs qui se trouvent aux extrémités.

3 Est-ce que le « Foyer Anderlechtois » a exigé ou exigera un paiement supplémentaire via les charges aux locataires pour les encombrants depuis ces deux dernières années ? Des rumeurs ont circulé à ce sujet. Nous demandons un éclaircissement.

4 Pourriez-vous nous donner la date précise du début de ces travaux et de la fin des travaux entre les différents blocs d'immeuble du square Albert 1^{er} et également qui finance ces travaux ?

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

Merci Madame la Conseillère, pour aborder cette question qui est préoccupante tant pour les autorités du Foyer que pour celle de la Commune. Il suffit de passer devant l'endroit indiqué pour se rendre compte qu'il y a effectivement une grosse difficulté.

Les enclos à poubelles du square Albert 1^{er}, en tout cas de cette partie du « Foyer Anderlechtois » au square Albert 1^{er}, étaient auparavant installés à l'arrière du site, et donc était plus proche effectivement des entrées. Mais comme vous le savez, il y a un gros chantier qui est en cours, un chantier qui est financé par « Beliris », c'était une de vos questions et un chantier qui aura pour objectif de faire un bel espace vert à l'arrière du site et de part et d'autre des quatre blocs du Foyer.

Les conteneurs ont été déplacés vers l'avant du site, pour des raisons évidentes de sécurité, pour que les habitants ne doivent pas croiser les engins de chantier et les installations actuelles sont les seuls endroits possibles où on pouvait mettre ces conteneurs, parce que si on les mettait trop près des portes d'entrées, les camions ne savaient pas accéder aux conteneurs ni les vidanger. Si on les mettait plus proches des entrées sur le trottoir, on empêchait le passage des piétons. Et donc c'est malheureusement le seul endroit où on peut les installer.

Ce n'est évidemment qu'une situation temporaire puisqu'après la fin du chantier, qui est évaluée au début de l'année 2027, les conteneurs retrouveront leur installation initiale.

Quant au financement, l'évacuation des encombrements et reprises dans les charges des locataires. Mais évidemment quand il y a des dépôts sauvages qui sont identifiés par des personnes en particulier, c'est refacturé à ces personnes identifiées. Voilà Madame la Conseillère, les éléments de répondre que je pourrais vous fournir.

F. BEN HADDOU :

Je vous remercie Monsieur le Bourgmestre, donc vous êtes en train de dire que vous n'avez pas trouvé de solution pour les dépôts et que ces personnes vont continuer à les déposer vers les extrémités ?

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

Oui effectivement, les services du Foyer et de « Beliris », pour la gestion du chantier, on cherché des endroits plus proches, comme je l'indiquais, techniquement, c'est difficile car comme vous le savez, les entrées sont dans un espace piétons et que donc les camions de « Bruxelles-Propreté » et du prestataire que le « Foyer Anderlechtois » a d'ailleurs engagé pour compléter les vidanges des containers, lorsque les passages de « Bruxelles-Propreté » sont insuffisants, ces camions ne pourraient pas arriver jusqu'aux portes d'entrées puisque c'est un espace piéton.

Et sur le trottoir, c'est impossible puisque cela entraverait le passage des piétons !

F. BEN HADDOU :

Quand vous parlez des encombrants, certains locataires nous ont dit que des charges ont augmenté dues aux encombrants, donc vous les rajoutez dans les charges. Vous parlez de charges individuelles mais ce que j'ai compris, c'est dans les charges collectives.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

C'est dans les charges collectives, sauf si on identifie quelqu'un qui n'a pas placé son dépôt au bon endroit, alors on le facture à la personne qui a fait le dépôt clandestin mais autrement, tout ce qui mettent dans les containers, c'est comme dans les autres immeubles d'ailleurs, repris dans les charges communes.